

D'aucuns ont prétendu que cette affirmation n'était pas d'une grande signification. Pourtant, devant l'existence de puissances dotées d'armes nucléaires et capables de s'en servir, quelle meilleure assurance un Etat dépourvu d'armes nucléaires pourrait-il recevoir, à moins de devenir l'allié d'une des puissances nucléaires?

La délégation du Canada croit aussi qu'il est significatif que les puissances nucléaires — y compris les deux nations les plus puissantes de la terre — soient non seulement d'accord sur le texte d'un projet de traité mais soient aussi convenues de porter immédiatement secours, conformément à la Charte, dans le cas d'une menace à la sécurité des pays qui renoncent à la possession d'armes nucléaires. C'est sûrement là un des événements internationaux les plus encourageants qui se soient produits depuis bon nombre d'années. Cela représente un grand pas en avant dans la recherche d'une paix mondiale durable.

Le Traité proposé a pour deuxième objet important, de constituer une première étape indispensable vers le contrôle et la réduction des stocks actuels d'armes nucléaires. Il y en a qui ont trouvé que les engagements pris par les puissances nucléaires de procéder au désarmement nucléaire sont trop vagues. Il est à noter cependant que les puissances nucléaires qui signent ce traité déclarent fermement leur intention de travailler au désarmement nucléaire. De plus, dans les procédures de révision et de retrait, le projet de texte fournit aux parties non nucléaires le moyen d'exercer des pressions sur les parties nucléaires pour les amener à respecter cette déclaration.